

## **Compte rendu de la réunion du Comité syndical du 12 octobre 2009 à 18 heures 30**

Les membres du comité syndical se sont réunis le lundi 12 octobre 2009 à 18h30 à Privas (Conseil Général, Hôtel du Département), régulièrement convoqués par le Président, Monsieur Maurice QUINKAL. Le Comité Syndical s'était réuni le 1er octobre, séance à laquelle le quorum n'était pas atteint pour pouvoir délibérer. Le comité syndical pouvait donc délibérer ce 12 octobre 2009 sans condition de quorum (article L2121-17 du CGCT).

**Présents ayant voix délibérative :** Mesdames et Messieurs AUZAS Denis (Alba la Romaine), CAVENEGET Guy (Annonay), LE COZANNET Martine (Aubignas), MARTINELLI Luc (Baix), QUENTIN Régis (Beaulieu), BARBAZANGES Françoise (Champis), DURAND Pascal (Chomérac), VISSY Michel (Colombier le Jeune), LECOMTE Marc (Coux), EYNARD DURAND Henri (Empurany), XAVIER Pascal (Etables), MALLET Josette (Guilherand), JULIE Paul (Jaujac), VEROLA Francis (Joannas), CHANCEREL Michel (La Voulte/Rhône), LEYGLENE Jérôme (Lamastre), REMI Bertrand (Les Salelles), BERTHON Betty (Privas), COUEDEL Bernard (St Agrève), DARD Thierry (St Barthélémy le Plain), ROSSETTI Bernard (St Bauzile), CLEREL Laurent (St Fortunat sur Eyrieux), BOISSIE Mickaël (St Jean de Muzols), SAINTSORNY Chantal (St Jean de Muzols), DEMAUVE Roger (St Martin sur Lavezon), CHABALIER Pascal (St Privat), PATTARD Jean-Pierre (St Symphorien sous Chomérac), PIALOT Edith (Valvignères), GIRARD Ghislaine (Vanosc), GANDON Jean-Claude (Vesseaux), ROCHAT Louis (Veyras), LAMBERT Jean-Michel (CDC Berg et Coiron), RIBEYRE Jean-Claude (CDC des Boutières), PICARD Frédéric (CDC des Chataigniers), ROYER Brigitte (CDC des 2 Rives), CAMPO Hervé (CDC Pays Beaume Drobie), PICHERAL Didier (CDC Eyrieux aux Serres), LECOUFLE Jean-Christophe (CDC Eyrieux aux Serres), BERTHIER Daniel (CDC Pays du Cheylard), MOUNIER Vincent (SITHERE), GRELLET Joël (SIVU Gras Larnas)

**Présents n'ayant pas voix délibérative :** Monsieur RAYNAUD Eric (Rochessauve)

**Avait donné procuration :** Monsieur BEIKES Johan (CDC Pays du Cheylard) à Monsieur QUINKAL Maurice (Vion), Madame CURTIUS Patricia (Le Teil) à Monsieur MOUNIER Vincent (SITHERE), Madame BOYER Aïda (Annonay) à Monsieur CAVENEGET Guy (Annonay)

### **1/ Approbation du compte rendu du comité syndical du 6 juillet 2009**

Le compte-rendu n'appelle aucune remarque de délégué, il est adopté.

### **2/ Information sur les décisions du Bureau du 15 septembre 2009**

Le Président informe les délégués des dernières décisions du Bureau.

### **3/ et 4/ Demandes d'adhésions de Communes**

Le Président porte à la connaissance des membres les demandes d'adhésion des Communes de Rochessauve et de Chambonas.

A l'unanimité, par deux votes distincts, le Comité Syndical **approuve** les adhésions des Communes de Rochessauve et de Chambonas.

### **5/ Décision modificative n°1 pour le budget principal**

L'abandon, il y a quelques années, du soutien de plusieurs partenaires financiers importants du Syndicat a fragilisé la section de fonctionnement de notre budget. S'ajoute à ce problème dans les dernières années un financement moins important du Conseil Général, qui connaît lui-même des effets de ciseaux.

Afin d'anticiper de possibles difficultés budgétaires futures, il est proposé de passer une provision de 229 341 euros pour risque de désengagement progressif des partenaires (voir autre délibération dans la même séance). Pour mémoire, il est rappelé que les cotisations des collectivités adhérentes ne couvrent aujourd'hui que 50 % de la masse salariale et 25 % du budget de fonctionnement du Syndicat.

Ainsi que le prévoient les textes, cette provision sera réajustée au fur et à mesure de la variation du risque, et donc de la qualité et de la durée des conventionnements à intervenir avec nos partenaires.

La décision modificative correspondante est la suivante :

- Article 6815 (dépenses F) – dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant : + 229 341 euros
- Chapitre 023 (dépenses F) – virement à la section d’investissement : - 229 341 euros
- Chapitre 021 (recettes I) – virement de la section de fonctionnement : - 229 341 euros
- Article 21318 (dépenses I) – autres bâtiments publics : - 229 341 euros

Par ailleurs, il est proposé de reventiler le chapitre 022 « dépenses imprévues » sur des articles de dépenses très consommateurs du fait de la forte activité de l'année :

- o Chapitre 022 (dépenses F) – dépenses imprévues : - 55 000 euros
- o Article 6063 (dépenses F) – fournitures : + 25 000 euros
- o Article 611 (dépenses F) – contrats : + 15 000 euros
- o Article 6251 (dépenses F) – déplacements : + 15 000 euros

A l’unanimité le Comité Syndical **approuve** la décision modificative n°1 pour le budget principal.

<b>Questions diverses et questions des délégués</b>
-----------------------------------------------------

### **Durée d'amortissement des biens**

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l’article 1<sup>er</sup> du décret n°96-523 du 13 juin 1996 pris pour l’application de l’article L 2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont tenus d’amortir les communes dont la population est égale ou supérieure à 3.500 habitants et les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil.

Les durées d’amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l’assemblée délibérante sur proposition du Président, à l’exception :

- des frais relatifs aux documents d’urbanisme visés à l’article L.121-7 du code de l’urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans ;
- des frais d’études et des frais d’insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans ;
- des frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans ;
- des brevets qui sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève ;
- des subventions d’équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé, ou de quinze ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public.

Pour les autres immobilisations, Monsieur le Président propose les durées d’amortissements suivantes :

<b>Biens</b>	<b>Durées d'amortissement</b>
Logiciels	5 ans
Voitures	8 ans
Camions et véhicules industriels	8 ans
Mobilier	15 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	10 ans
Matériel informatique	8 ans
Matériels classiques	10 ans
Coffre-fort	30 ans
Installations et appareils de chauffage	20 ans
Appareils de levage, ascenseurs	30 ans
Equipements garages et ateliers	15 ans
Equipements des cuisines	15 ans
Installations de voirie	30 ans
Plantations	20 ans
Autres agencements et aménagements de terrain	30 ans
Bâtiments légers, abris	15 ans
Agencements et aménagements de bâtiment, installation électrique et téléphonie	20 ans

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus à compter de ce jour.

A l'unanimité, le Comité Syndical **approuve** les durées décrites ci-dessus.

#### **Mise en place d'une provision :**

L'abandon, il y a quelques années, du soutien de plusieurs partenaires financiers importants du Syndicat a fragilisé la section de fonctionnement de notre budget. S'ajoute à ce problème dans les

dernières années un financement moins important du Conseil Général, qui connaît lui-même des effets de ciseaux.

Afin d'anticiper de possibles difficultés budgétaires futures, il est proposé de passer une provision de 229 341 euros pour risque de désengagement progressif des partenaires. Pour mémoire, il est rappelé que les cotisations des collectivités adhérentes ne couvrent aujourd'hui que 50 % de la masse salariale et 25 % du budget de fonctionnement du Syndicat.

Ainsi que le prévoient les textes, cette provision sera réajustée au fur et à mesure de la variation du risque, et donc de la qualité et de la durée des conventionnements à intervenir avec nos partenaires.

A l'unanimité le Comité Syndical **approuve** la constitution de la provision ci-dessus décrite.

### **Tarifs spécifiques à l'opération « Centres de vaccination » avec la Préfecture de l'Ardèche :**

La Préfecture de l'Ardèche a saisi le SIVU très récemment d'une demande d'équipement des 7 centres de vaccination qui seront mis en place en Ardèche pour lutter contre la pandémie de grippe A/H1N1. Ces centres seront équipés d'un poste informatique, d'une imprimante et d'une connexion internet fournis et maintenus par le SIVU.

S'agissant d'une opération ponctuelle, ceci nous contraint dans l'urgence à délibérer sur le tarif correspondant.

Etant donné l'intérêt sanitaire de la demande et son caractère départemental, il est proposé que le SIVU des Inforoutes mette à disposition gracieusement l'ensemble du matériel, installation et reprise comprise. Il serait simplement demandé de participer à la maintenance des équipements, ainsi qu'aux consommables des imprimantes, et à la mise en place des liens ADSL, dans les conditions suivantes :

Description	Tarif
Maintenance mensuelle des 7 sites y compris consommables	190 euros H.T.
Connexion ADSL 512 kbs/s y compris frais de mise en service par mois et par site	40 euros H.T.

A l'unanimité, le Comité Syndical **approuve** les tarifs décrits ci-dessus.

### **Débat avec les délégués :**

Lors des questions diverses de nombreux délégués sont intervenus à propos de la mise en place d'"Ecoles numériques rurales", l'opération d'équipement des écoles rurales intégrée au plan de relance économique du gouvernement. On sait qu'une cinquantaine d'écoles ardéchoises pourrait bénéficier d'équipements en postes informatiques portables, armoires de recharges mobiles et tableau blanc interactif. Les délégués étaient curieux, pour ceux qui n'avaient pas encore eu de réponse de l'inspection académique à leur candidature, de savoir si le Sivu avait des informations à communiquer. Le Président Quinkal et le directeur général des services, Daniel Suszwalak ont expliqué que le Sivu n'était en l'occurrence qu'un prestataire de services, qu'il était fier d'avoir été retenu par 18 des 21 collectivités sélectionnées dans un premier temps par l'Inspection d'académie. Mais le Sivu n'a pas d'informations précises sur la deuxième vague, si ce n'est qu'elle pourrait encore comporter une quarantaine d'écoles, y compris les écoles privées, dont on ne sait pas quel contingent sera retenu.

D'autres délégués sont intervenus sur la rénovation statutaire envisagée par le Sivu. Maurice Quinkal a répondu que c'était en effet le thème majeur du séminaire du bureau qui avait eu lieu le 15 septembre, pour permettre un fonctionnement plus efficace du Sivu.

Daniel Suszwalak a évoqué les différentes hypothèses envisagées, qui conduiraient soit à une élection d'un comité syndical restreint pour la durée du mandat, soit à un comité plénier annuel, soit à d'autres

formules encore que pratiquent nos homologues départementaux sur le territoire national, avec lesquels nous sommes en relation fréquente. Mais que, dans tous les cas, toutes les pistes seraient explorées et que la réforme était préparée pour le prochain mandat, soit à l'échéance 2014.

Le Président a souligné la difficulté, voire l'impossibilité hors de la première réunion qui suit les élections municipales, de réunir le simple quorum (presque 140 délégués), ce qui oblige à doubler toutes les assemblées et provoque une administration supplémentaire.

La rénovation statutaire a aussi pour objectif de mieux cadrer les différentes activités du Sivu et les prestations qu'il réalise pour ses adhérents, en redéfinissant plus précisément ses compétences, et en formalisant celles que lui délèguent les collectivités adhérentes.

### **La présentation d'inforoutes.fr :**

Elle fut menée rondement, d'abord par Guy Fréry, chargé de la communication, qui a resitué le contexte de cette autre grande réforme, celle de la refonte progressive de tous les sites web du Sivu.

Puis par Christelle Caille, chef du projet de refonte, qui a présenté le nouveau site et ses fonctionnalités. Dominique Wojylac, responsable des sites "packweb" a ensuite présenté le moteur de publication utilisé par le site, un logiciel libre dénommé SPIP, et Henry-Pascal Eldin a en quelques mots décrit les technologies d'hébergement utilisées par le Sivu, qui se résument à un acronyme "LAMP", pour Linux, Apache, Mysql, Php. Toutes sont du domaine du logiciel libre et sont les références mondiales en matière d'internet.

### **L'invité du jour :**

Après la présentation, Daniel Suszwalak a donné la parole au chef d'escadron Rémi Vaillant, commandant la circonscription de gendarmerie de Tournon-sur-Rhône, qui chapeaute l'arrondissement du nord-Ardèche.

Celui-ci, invité par le Sivu à l'occasion de cette présentation comme de nombreux autres partenaires, a expliqué la démarche qu'il avait entreprise en interne de son institution et en liaison avec le Sivu, pour introduire une rubrique "sécurité" dans les pages du site des Inforoutes, en relation avec les pages des communes, et permettre ainsi à la gendarmerie, service de proximité, de communiquer à la fois avec les élus et la population, en cas d'urgence.

Il a félicité le Sivu pour son efficacité dans la qualité de ses services et la réussite, selon lui extraordinaire par rapport à de nombreux autres départements, qu'il avait eue à introduire les technologies de l'information dans ce département jusque dans les plus petites communes. Pourtant précédemment affecté aux services informatiques centraux de la gendarmerie nationale, dans la région parisienne, il n'avait pas eu à connaître d'un tel déploiement sur aucun autre département.

Il a aussi souligné la proximité des choix entre le Sivu et la gendarmerie puisque celle-ci a été une des premières institutions françaises à basculer, notamment pour toute sa bureautique, sur les logiciels libres.

**Pour terminer la séance**, le Président Quinkal conclut en faisant un tour d'horizon de l'activité du syndicat, et en se félicitant de son dynamisme actuel. Pour preuves, il a cité de nombreux points :

Les adhésions reprennent : 0 en 2007 ; 3 en 2008 ; 3 en 2009 (6 prévues AU FINAL) . Ce sont de petites communes : CHATEAUNEUF DE VERNOUX, FAY LE CLOS, SAINT MARCEL D'ARDECHE, CHAMBOINAS, ST-PIERRE LA ROCHE, ROCHESSAUVÉ. Ce qui montre le dynamisme de l'Ardèche en matière d'adhésion aux TIC, et la pertinence des services offerts. Le Sivu compte aujourd'hui 292 communes adhérentes. Par ailleurs le mouvement d'adhésion des communautés de communes se poursuit (3 en plus en 2009).

Les services se développent (gestion communale COSOLUCE ; visioconférence pro ...).

Les partenariats se multiplient :

Co-financements Région Rhône-Alpes, Europe et Etat pour « Tic et DD en Ardèche »

Co-financements Etat (Inspection d'académie) pour Ecole numérique Rurale (gros chantier)

Co-financements Leader (Europe) pour le volet visio-accueils dans le périmètre du PNR des Monts d'Ardèche  
Pays (CDRA : Ardèche Méridionale et Valdac) dans le cadre de « Terre à Clic » et de la visioconférence  
Coordination dans le cadre de l'association DECLIC qui regroupe les syndicats informatiques comme le nôtre à l'échelle nationale  
Co-financements Région pour la Coordination régionale des réseaux d'accès publics en Rhône-Alpes (Metareseau Coraia).

Les investissements reprennent :

Appel à projet pour le renouvellement du parc matériel des 26 centres multimédia

Equipements de visioconférence

La plate-forme technique est repositionnée sur le nœud de communication très haut débit d'ADTIM-ADN à Rovaltain

Acquisition d'un bureau annexe à Privas

Réflexion sur de nouveaux locaux à St-Agrève avec la Com. de Communes.

Il a ensuite invité l'assemblée à un verre de l'amitié.